

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 12 octobre 2021, à 19 h 30, à la Pastorale de l'École secondaire Chanoine-Beaudet, située au 525, avenue de l'Église, à Saint-Pascal, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente

Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente

Monsieur Jean-François Lévesque

Madame Valérie Beaulieu

Monsieur Guy Dumont

Monsieur Jonathan Lord

Madame Karine Malenfant

Madame Martine Riou

Madame Édith Samson

Monsieur Dominique Viel

Madame Valérie Potvin

Monsieur Denis Bastille

Madame Martine Paradis

Madame Nadine St-Onge

Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)

Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Membre absent:

Monsieur Claude Beaulieu

Présence du public :

Selon les inscriptions reçues avant la rencontre, une personne assiste, sans droit de parole, à celle-ci, soit : Edith Samson.

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2021-10-0089 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
- 3. Approbation de l'ordre du jour
- 4. Parole au public
- 5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 31 août 2021 et de la séance extraordinaire du 28 septembre 2021
- 6. Suivis au procès-verbal

- 7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
- 8. Comités du conseil d'administration suivis et recommandations
- 9. Serment d'un nouveau membre
- 10. Dépôt du rapport du protecteur de l'élève 2020-2021
- 11. Dépôt du rapport annuel du comité de parents 2020-2021
- 12. Dépôt du rapport annuel du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2020-2021
- Désignation de représentants d'organismes au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2021-2022
- 14. Protocole d'entente avec le comité organisateur de la 56^e Finale des Jeux du Québec Jeux du Québec 2022
- 15. Présentation d'une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 » – Construction d'un gymnase dans six (6) écoles
- 16. Présentation d'une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 » – Construction d'une nouvelle école à Saint-Antonin
- 17. Projets immobiliers 2021-2022 Ajout
- 18. Détermination des services éducatifs dispensés par les écoles en vigueur à compter de 2022-2023
- 19. Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles en vigueur à compter de 2022-2023
- 20. Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2022-2023
- 21. Questions diverses
- 22. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a aucune intervention du public lors de cette séance.

5. CA 2021-10-0090 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2021

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Jean-François Lévesque **D'ADOPTER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 31 août 2021 et de la séance extraordinaire du 28 septembre 2021, tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Transport du midi:

Le directeur général mentionne que 15 % de la clientèle a migré vers nos services de garde. La baisse se maintient entre 2 et 4 % par année depuis 5 ans nonobstant la hausse des tarifs du transport du midi. La hausse des inscriptions dans les services de garde quant à elle s'élève également entre 2 et 4 % par année.

600 élèves ont quitté le transport du midi et 600 ont intégré les services de garde. À la suite de l'analyse du début d'année afin que l'on puisse atteindre l'équilibre budgétaire, le coût du service du transport du midi se situera entre 350 \$ et 400 \$ approximativement pour l'année 2021-2022. Les parents qui auraient payé le montant maximal de 500 \$ seront remboursés.

L'augmentation du nombre d'élèves dans les services de garde n'est pas seulement reliée à l'augmentation du coût du service de transport du midi. Elle est plutôt en lien avec un changement dans les habitudes de vie des parents, par la situation du Bas-Saint-Laurent concernant l'emploi.

Un enjeu demeure dans nos services de garde puisqu'entre huit et dix postes ne sont toujours pas pourvus. Nous avons une préoccupation afin d'offrir ce service aux parents. De plus, un comité avec des gestionnaires a été formé afin de trouver des solutions.

Budget:

La signature des états financiers vient d'être effectuée. Nous avons tenu compte, dans notre budget de l'année en cours, des augmentations salariales pour les employés de l'état, et ce, afin de déposer un budget équilibré. Une rencontre du comité de vérification est à prévoir.

Plan d'atténuation des risques :

Depuis deux ans, nous avons l'obligation de déposer un plan d'atténuation des risques. Ce plan sera donc déposé au comité de vérification.

7. <u>INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</u>

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

À la suite de notre rencontre en séance de travail afin de définir les enjeux stratégiques, nous déposerons un document d'ici Noël pour procéder à l'analyse stratégique et ainsi répondre, en partie, aux préoccupations du conseil d'administration.

Le tout débutera par la révision de notre Plan d'engagement vers la réussite avec le comité d'engagement vers la réussite.

D'avril à juin, nous serons dans la phase de rédaction du Plan d'engagement vers la réussite avec une adoption prévue en juillet.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Il n'y a eu aucune rencontre des comités du conseil d'administration depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

9. <u>SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE</u>

Madame Édith Samson occupera le poste laissé vacant par madame Julie Martin comme membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel.

Celle-ci prête serment devant le directeur général. Un serment écrit sera signé et déposé au dossier de madame Samson.

10. <u>DÉPÔT DU RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2020-2021</u>

Le directeur général dépose le rapport d'activités du protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2020-2021.

11. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE PARENTS 2020-2021

Le directeur général dépose le rapport annuel du comité de parents du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2020-2021.

12. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE 2020-2021

Le directeur général dépose le rapport annuel du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2020-2021.

13. CA 2021-10-0091 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est composé entre autres de représentants des organismes qui dispensent des services et que ces personnes doivent être désignées par le conseil d'administration après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 186 de cette loi, le conseil des commissaires a déterminé, le 8 septembre 2015, que deux représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent qui dispensent des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage seraient membres du comité;

IL EST PROPOSÉ par Karine Malenfant et résolu :

QUE les personnes suivantes soient désignées à titre de représentants de l'organisme pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2021-2022 :

Madame Andrée-Anne Dumont, ergothérapeute à la direction des programmes DI-TSA-DP, CISSS du Bas-Saint-Laurent 299, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3A9 418 862-9560, poste 4310 andree-anne.dumont.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Madame Hélène April, éducatrice en réadaptation externe à la direction du programme jeunesse, CISSS du Bas-Saint-Laurent 73, rue St-Henri local 516, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4V2 418-862-6335, poste 7331 helene.april.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Adoptée à l'unanimité.

Les administrateurs Karine Malenfant et Jonathan Lord se retirent des échanges et enregistrent leur abstention pour cause de conflit d'intérêts pour le sujet 14.

14. CA 2021-10-0092 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 56^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – JEUX DU QUÉBEC 2022

CONSIDÉRANT la situation épidémiologique qui perdure depuis mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec 2021 qui devait avoir lieu du 26 février au 6 mars 2021 ont dû être reportés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires avait adopté un protocole d'entente avec la Ville de Rivière-du-Loup concernant lesdits Jeux du Québec 2021 (résolution n° CC 2019-10-4224);

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec sont reportés du 4 au 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT l'importante collaboration et contribution du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup à la tenue de cette Finale;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution n° CC 2015-12-3193, adoptée le 8 décembre 2015, le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a signifié son intention d'être un partenaire actif pour la tenue de cet événement d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup est propriétaire d'installations et d'équipements nécessaires à la tenue de cette Finale;

CONSIDÉRANT les rôles et responsabilités dévolus au Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup par la *Loi sur l'instruction publique*, notamment quant à sa contribution aux plans social, sportif et culturel dans sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup en est venu à une entente avec la Ville de Rivière-du-Loup concernant la collaboration et la contribution du centre de services scolaire à la réussite de la 56° Finale des Jeux du Québec;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

QUE le centre de services scolaire adopte le protocole d'entente modifié à intervenir avec la Ville de Rivière-du-Loup et le Comité organisateur de la 56^e Finale des Jeux du Québec 2022, tel que déposé;

QUE le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer ledit protocole, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 2

Adoptée à l'unanimité. (Dispense de lecture de la résolution demandée.)

15. CA 2021-10-0093 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2022-2032 » — CONSTRUCTION D'UN GYMNASE DANS SIX (6) ÉCOLES

CONSIDÉRANT QUE les gymnases ou salles polyvalentes utilisées présentement comme gymnases dans les six (6) écoles visées par la présente résolution ne répondent pas adéquatement au besoin en activités physiques de nos élèves:

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaite se doter de gymnases conformes dans ses écoles;

CONSIDÉRANT QUE les terrains des six (6) écoles visées permettent un agrandissement tout en conservant une superficie de cour d'école suffisante pour les élèves:

CONSIDÉRANT QU'en tant que propriétaire, le centre de services scolaire doit présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50510 « Ajout d'espace » auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre de la préparation du « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux visant à ajouter un gymnase conforme aux immeubles suivants :

- École Sainte-Hélène (Sainte-Hélène-de-Kamouraska) : Gymnase simple
- École de la Marée-Montante (Saint-Roch-des-Aulnaies) : Gymnase simple
- École Monseigneur-Boucher (Saint-Pascal) : Gymnase double
- École Notre-Dame (Mont-Carmel) : Gymnase simple
- École des Vents-et-Marées (Rivière-Ouelle)* : Gymnase simple
 - * Le montant du projet est conditionnel au maintien d'une participation minimale (évaluée à 330 000 \$ en 2019, sujette à une mise à jour) de la Municipalité de Rivière-Ouelle pour l'intégration de la bibliothèque municipale. Dans la négative, cette portion sera retirée du projet.
- École de l'Étoile-Filante (Saint-Onésime-d'Ixworth) : Gymnase simple

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts de projets seront réévalués au moment de faire le dépôt des demandes de projets à partir des coûts unitaires du Ministère, intégrés au formulaire de demande;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Lord et résolu :

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à présenter à nouveau une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50510 « Ajout d'espace » auprès du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la préparation du « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 », pour le projet de construction d'un gymnase pour les six (6) écoles énumérées dans la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

16. CA 2021-10-0094 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2022-2032 » — CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE À SAINT-ANTONIN

CONSIDÉRANT l'évolution démographique sur le territoire du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et, notamment, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de locaux actuels et anticipés (selon l'effectif scolaire au cours des cinq (5) prochaines années) dépassent la capacité actuelle de l'école Lanouette de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT l'accroissement important d'entreprises du milieu provoquant ainsi un accroissement additionnel de la clientèle scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux développements domiciliaires prévus dans cette municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antonin demande au centre de services scolaire la construction d'une nouvelle école de type « 4/12 » (4 classes préscolaires et 12 classes primaires) afin de tenir compte de son développement futur;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est admissible à la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale », puisque portant sur un projet pouvant accueillir plus de 125 élèves ou quatre (4) classes;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire est déjà en discussion avec la Municipalité de Saint-Antonin et d'autres partenaires pour l'analyse de sites potentiels;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation en vigueur, la Municipalité doit céder gratuitement un terrain afin de permettre la construction d'une nouvelle école, lorsque celle-ci est autorisée par le ministère de l'Éducation du Québec;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à présenter à nouveau une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » auprès du ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la préparation du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 », pour la construction d'une nouvelle école à Saint-Antonin.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

17. <u>CA 2021-10-0095 PROJETS IMMOBILIERS 2021-2022 – AJOUT</u>

CONSIDÉRANT QUE la liste des projets immobiliers pour 2021-2022 a été adoptée lors de la séance du 31 août 2021 du conseil d'administration du centre de services scolaire (résolution n° CA 2021-08-0083);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter à cette liste le projet suivant afin de maintenir l'état physique de l'immeuble :

 École secondaire Chanoine-Beaudet : Remplacement du système d'alarme incendie **CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) concernant les travaux dans le cadre de la mesure 50624 « Réfection et transformation des bâtiments pour l'année scolaire 2021-2022 » pour un montant de 1 326 466 \$;

CONSIDÉRANT QUE les projets réalisés avec la mesure 50624 ne sont pas assujettis à une approbation ministérielle avant leur réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et résolu :

D'AUTORISER l'ajout du projet de remplacement du système d'alarme incendie à l'école secondaire Chanoine-Beaudet, à la liste de projets immobiliers 2021-2022 déjà adoptée le 31 août 2021;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à conclure les contrats de ce projet sous la délégation du conseil d'administration du centre de services scolaire;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ce projet, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

18. DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LES ÉCOLES EN VIGUEUR À COMPTER DE 2022-2023

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose le document *Détermination* des services éducatifs dispensés par les écoles en vigueur à compter de 2022-2023. Il explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débuter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 14 décembre 2021.

19. RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES EN VIGUEUR À COMPTER DE 2022-2023

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose le document *Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles en vigueur à compter de 2022-2023.* Il explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débuter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 14 décembre 2021.

CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES 20. **JEUNES 2022-2023**

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose les documents Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2022-2023 – préscolaire et primaire et Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2022-2023 secondaire afin de débuter la consultation auprès des instances concernées.

Les documents seront adoptés officiellement le 14 décembre 2021.

21. **QUESTIONS DIVERSES**

CA 2021-10-0096 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX PARENTS BÉNÉVOLES DU COMITÉ DE PARENTS ET DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

CONSIDÉRANT la lecture des rapports annuels déposés au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour le comité de parents et le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT le nombre important d'actions qui ont été entreprises ainsi que les nombreuses rencontres tenues;

CONSIDÉRANT QUE les excellents taux de participation des représentants exposent une réalité d'engagement très forte malgré la conciliation avec la famille et le contexte pandémique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration tiennent à reconnaître cet engagement;

IL EST PROPOSÉ par Magali Émond et résolu :

D'ADOPTER une motion de félicitations aux parents bénévoles du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour les années 2020-2021 et 2021--2022;

QUE leur volonté à poursuivre cet engagement soit salué;

QUE cette résolution soit transmise aux membres des comités.

Adoptée à l'unanimité.

Merci de contribuer à la réussite des élèves de Kamouraska-Rivière-du-Loup!

CA 2021-10-0097 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 34) 22.

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Lord et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Magali Émond